



# LETTRE D'INFORMATION



Bonjour

Parmi les actus ce mois-ci : une belle mobilisation pour les blaireaux, le scandale de la chasse d'été et des nouvelles fraîches de Vercors Vie Sauvage. Et pour célébrer la fin du confinement, un petit cadeau à nos sympathisants, de la part de toute l'équipe de l'ASPAS !



## Non à la chasse dès le 1er juin !

A partir du 1er juin (sauf surprise de dernière minute), alors que beaucoup de citoyens retrouvent les chemins de la nature pour se ressourcer, les chasseurs ressortent les fusils pour s'acharner à nouveau contre les chevreuils, les daims, les sangliers... et les renards. Une pétition inter-associative a été lancée pour dénoncer les mesures d'urgence prises par le gouvernement pour satisfaire le lobby chasse ! [->> En savoir plus](#)



## Piéger les chats ? Les chasseurs le font déjà !

Tollé sur les réseaux sociaux. Lors d'une interview pendant le confinement, le président des chasseurs Willy Schraen, a rêvé tout haut : « On va finir par devoir agir sur le chat »... Ce rêve est déjà un cauchemar quotidien pour les propriétaires de chiens et de chats tués ou blessés, qui appellent régulièrement l'ASPAS à l'aide... [>> Lire notre article](#)



## Pour que vive la nature : le guide pour agir de 14 ONG de protection de la biodiversité

A l'occasion de la Journée mondiale de la Biodiversité, le 22 mai dernier, 14 ONG de protection de la nature, dont l'ASPAS, ont remis à la Ministre de l'Écologie Élisabeth Borne le livre blanc "Pour que vive la Nature". Un document de 62 pages avec notre diagnostic et nos propositions : 8 ambitions, 30 objectifs et 142 mesures. [>> En savoir plus](#)



## Vercors Vie Sauvage : un nouveau chapitre peut commencer

Voilà pile 6 mois que, grâce à vous, l'ASPAS a pu acheter le merveilleux site de [Vercors Vie Sauvage](#). Nous avançons doucement (en raison du COVID) mais sûrement vers la transformation du lieu en véritable havre de paix pour la vie sauvage...Comme en témoignent ces quelques images captées par nos caméras !

[VOIR LA VIDÉO](#)



## LIRE GOUPIL

### C'est cadeau ! Découvrez exceptionnellement *Goupil*, notre magazine

La crise du Covid-19 nous a tous impactés d'une façon ou d'une autre. Elle a surtout fait prendre conscience à la société de l'urgence de revoir en profondeur notre rapport à la nature, et nos actions nous ont semblé prendre encore plus de sens qu'auparavant. **Réservé habituellement aux adhérents de l'association**, nous avons souhaité offrir à tous ceux qui nous suivent la version numérique de notre tout dernier numéro *Goupil*, le magazine incontournable de l'ASPAS !

Si vous n'êtes pas encore adhérents, >> [c'est par ici](#)

## Rencontrons-nous

Les adhérents le savent déjà : malheureusement, en raison du contexte sanitaire, nous avons préféré remplacer notre Assemblée générale physique par une AG à distance. Référez-vous à votre dernier Goupil pour savoir comment voter !

Pour les membres et sympathisants des Deux-Sèvres, n'hésitez pas à contacter Cyril Alexandre, délégué ASPAS 79 pour échanger sur les actions possibles avant d'avoir la possibilité d'organiser une rencontre en toute liberté.

Contact : [delegation79@aspas-nature.org](mailto:delegation79@aspas-nature.org)

La Fête des mares, évènement fondé entre autres par l'ASPAS aura cette année un format adapté au contexte, mais elle est maintenue ! >> [Pour en savoir plus](#)

L'horizon se dégage petit à petit, mais des incertitudes persistent quant à la tenue d'évènements et de rencontres. Nous espérons pouvoir vous proposer de plus nombreux rendez-vous dans la prochaine Newsletter. D'ici là, n'hésitez pas à vous tenir au courant sur l'agenda des évènements en région.

## La question du mois

J'ai trouvé un collet devant l'entrée d'un terrier, est-ce légal ? >> [Lire la réponse](#)

À bientôt,

*L'équipe ASPAS*

## Soutenez nos actions pour les animaux

L'ASPAS, association reconnue d'utilité publique 100% indépendante 0 subvention.  
**Seuls vos dons font nos actions.**

## JE FAIS UN DON

PS : Si vous êtes imposable, 66% du montant de vos adhésions et dons est déductible des impôts. Un don de 30€ vous revient à 10,20€. **Merci de votre soutien pour les animaux sauvages.**

---



[aspas-nature.org](https://aspas-nature.org) | [Contactez-nous](#)

Association reconnue d'utilité publique | Membre du Bureau de l'Environnement - Bruxelles